



GT Plan de Relance - Composition

Suite au CA Juillet 2020, organisation d'un GT dans le cadre du Plan de relance.

NOUS NE FAISONS PAS DE POLITIQUE mais à l'écoute des établissements dans leur stratégie de recherche partenariale

➤ Composition : 2 représentants par Campus d'Innovation, 2 représentants SATT et deux représentants Etat en région (DRRT & DIRECCTE)

Campus d'Innovation Brest-Lorient&Vannes : Yves Grohens & Jeremy Morvan

Campus d'innovation Rennes : Mh'ammed Drissi & Xavier Castel

Campus d'Innovation Nantes : **Frédéric Jacquemin & en attente position ONIRIS** (Franck teston a pu échanger avec Alexandrine Pingel)

Campus d'Innovation Angers - le Mans : Adrien Faucon & en attente Direction ESEO

DRRT Bretagne: Florent Della Vallé

DIRECCTE Pays de la Loire **Jean-Christophe Juvin** (sous réserve de validation en attente retour de la DRRT Pays de la Loire)

SATT Ouest valorisation: Vincent Lamande & Franck Teston





GT Plan de Relance : Volet compétitivité

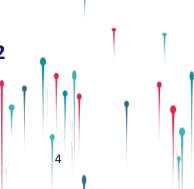


a) Plan de relance dans le cadre de la Recherche Partenariale

Pour faire face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise, des mesures inédites de soutien aux entreprises et aux salariés, qui continuent aujourd'hui d'être mobilisables. Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un Plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ce Plan de relance, qui représente la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, propose des mesures concrètes et à destination de tous. Pour favoriser le développement d'activité à forte valeur ajoutée en France et créer des emplois, le Plan de relance comporte aussi les transformations qui rendront notre économie plus compétitive. La relance est la clé de notre souveraineté économique et de notre indépendance technologique.

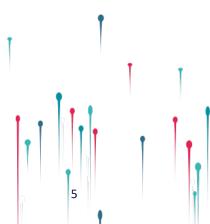
- Cela se traduit notamment par :
 - 1. la baisse des impôts de production,
 - 2. l'investissement massif dans les technologies d'avenir (technologies vertes),
 - 3. le renforcement du soutien à la recherche,
 - 4. la formation,
 - 5. le développement de compétences,
 - 6. la valorisation des savoir-faire nationaux existants.
- Impact de la suppression du doublement du CIR a partir de janvier 2022
 - déroulé conseil des ministres le 28 septembre
 - 1° adoption à l'assemblée nationale le 6 octobre





- Investissement massif dans les technologies d'avenir (technologies vertes)
 - Décarboner et faire de l'industrie le moteur de la transition environnementale
 - Plans de soutien aux secteurs de l'aéronautique et de l'automobile.
 - Synergie avec les acteurs de l'écosystème Pôles de compétitivités EMC2,
 ID4Car,...
 - Synergie avec les grands acteurs industriels pour être impliqués dans ces grands projets (PSA, SAFRAN, Thalès, Naval Group....)
 - Accords Cadres
 - Laboratoires Communs & Chaires
 - > Développer une filière d'hydrogène vert en France
 - Identifier les filières prioritaires thématiques (En cours)
 - ✓ plan d'actions surement à venir





GT Plan de Relance

- Préservation de l'emploi R&D
- la mise à disposition temporaire (12 à 24 mois) de salariés du privé à des laboratoires public, sans rupture du contrat de travail, avec une prise en charge de 80% de leur salaire par l'Etat (1000 personnes);
- la réalisation de thèses en partenariat avec un laboratoire public (400 personnes).

Concernant les embauches, le plan prévoit le financement par l'Etat à 80 % :

- **de jeunes diplômés Bac + 5 accueillis** dans des laboratoires publics et mis à la disposition d'entreprises (600 personnes);
- **le financement de post-docs** dans le cadre d'une collaboration entre un laboratoire public et une entreprise (500 personnes).

La mesure vise néanmoins en priorité les PME et les ETI. Toutes les entreprises sont éligibles à ce dispositif dès lors qu'il associe l'entreprise avec un acteur public ou parapublic de la recherche et de l'innovation.

La mesure sera opérationnelle à partir du 1^{er} janvier 2021 et ouverte jusqu'au 31 décembre 2022 (31 décembre 2024 pour les doctorats industriels).

Un accord devra notamment définir les obligations de chaque partie, les modalités de mise à disposition du salarié concerné, et comme pour tout accord de recherche et développement, les règles relatives à l'attribution et à l'exploitation des résultats et des droits de propriété intellectuelle relatifs à ces résultats.



GT Plan de Relance

- Préservation de l'emploi R&D : exemples
 - Laboratoire commun : personnel de la société évolue alors vers le laboratoire de recherche
 - Salarié Master recruté en CDI dans une société en baisse d'activité, alors démarrage d'une Thèse avec prise en charge par l'état d'une part de son salaire 80%
 - Jeune diplômé (Bac+4/+5) recruté par un établissement en CDD de deux ans pour un projet commun avec une entreprise et ayant vocation à être embauché ensuite : société finance 20% et état 80%
 - Jeune doctorant /Post doct (thèse 2020) recruté par un établissement en CDD de deux ans pour un projet commun avec une entreprise et ayant vocation à être embauché ensuite : société finance 20% et état 80%



GT Plan de Relance: LPR

b) Loi de Programmation de la Recherche

- Mardi 17 novembre en fin d'après-midi, l'Assemblée nationale a examiné, sur le rapport de la commission mixte paritaire, le projet de loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur. Elle a adopté le projet de loi à 188 voix POUR et 83 voix CONTRE.
- Saisine du conseil constitutionnel du 27 novembre 2020 par plus de soixante sénateurs, en application de l'article 61 alinéa 2 de la Constitution

Où en est-on?







GT Plan de Relance

- Financement une hausse de 50 % des conventions industrielles de formation par la recherche (ou « CIFRE », dispositif subventionnant l'emploi de doctorants en entreprise pour effectuer des travaux de recherche en lien avec leurs thèses) d'ici à 2027 3,3 Meuros pour 2021
- ➤ Financement la création de **convention industrielle de mobilité en entreprise des chercheurs** (ou « CIMEC »), équivalent des conventions Cifre mais pour les chercheurs 0,9 Meuros pour 2021
- doublement les financements consacrés par l'ANR aux différents dispositifs de recherche partenariale (public/privé) :
 - « chaires industrielles » (subventions versées à des projets de R&D du secteur privé en lien avec les laboratoires publics),
 - « Labcom » (subvention versée pour la création de laboratoires communs entre un laboratoire public et une PME ou une ETI)
 - Instituts labellisés Carnot (mécanisme de subvention aux laboratoires publics permettant aux laboratoires très impliqués dans la recherche partenariale avec les entreprises d'obtenir un financement supplémentaire, qui sera « plus que doublé »).



Suivez-nous:







www.ouest-valorisation.fr

Contactez-nous:

+33 (0)2 99 87 56 01 info@ouest-valorisation.fr







